



Le geste tri, un geste solidaire pour  
la planète et le handicap !



# Règlement jeu concours

Le geste tri, un geste solidaire pour **la planète et le handicap !**

La quantité de déchets a doublé en 40 ans ! Une personne de notre territoire produit par an **583kg de déchets** dont **269 kg d'ordures ménagères** qui se retrouvent enfouies.

De plus, **8 canettes sur 10** partent dans la poubelle ordures ménagères plutôt que dans les colonnes de tri sélectif !

Il est urgent de réduire et trier les déchets pour :

- ✓ Préserver les matières premières et ressources naturelles.
- ✓ Limiter notre impact sur l'environnement.
- ✓ Maitriser les coûts.

Le SMICTOM LGB souhaite sensibiliser et inciter les enfants et les parents sur l'importance du geste tri. **Les familles pourront accompagner leur geste tri à un geste solidaire.**

En effet les canettes et boites de conserve seront collectées par une association qui reversera les fonds récupérés suite à la vente de celles-ci à une association pour le handicap.

## 1 Objectifs

Objectif du concours :

Les écoles participantes auront pour objectifs de trier un maximum de canettes et boites de conserve alimentaire lors de la durée du concours.

Un conteneur (type bidon) sera mis à disposition aux écoles participantes afin de stocker les canettes et boites de conserve alimentaire.

Chaque élève devra déposer les canettes et boites de conserve de son foyer dans le conteneur de son école.

Les boites de conserve de la cantine sont acceptées.

L'école qui aura collectée le plus en kilos de canettes et boites de conserve remportera le concours.

Objectifs pédagogiques :

Le concours vise à amener les élèves d'une classe et/ou d'une école à travailler sur un objectif commun : le tri sélectif.

Cet enjeu de tri et de réduction des déchets peut ainsi être abordé de manière ludique et le moyen d'aborder plusieurs thématiques :

- ✓ Les gestes et consignes de tri

- ✓ Le recyclage
- ✓ Les matières composant les déchets en y associant les ressources naturelles nécessaire à leur fabrication et le besoin de les conserver.

Ce jeu peut être un outil de communication sur les déchets afin de sensibiliser les enfants mais aussi les parents et ainsi participer au changement de comportement, d'attitude de réduction des déchets.

## 2 Déroulement du concours

### **Public et condition de participation :**

La participation au concours est gratuite et ouverte aux élèves des classes élémentaires du territoire du SMICTOM LGB.

Les 10 premières écoles inscrites pourront participer au concours (la date de réception faisant foi).

La participation à ce jeu concours ne peut en aucun cas aller à l'encontre du règlement intérieur de l'école et doit être approuvé par la directrice ou le directeur de l'établissement.

Le SMICTOM LGB en partenariat avec l'association « récup K'net » mettront à disposition un conteneur de collecte.

Lorsque le conteneur sera rempli, le ou la responsable de l'école prendra contact avec le SMICTOM LGB pour la collecte et le pesage des canettes. Un document sera mis à jour pour chaque collecte et pesage afin de pouvoir comptabiliser le poids total de la collecte de canettes et boîtes de conserve à la fin du jeu concours.

L'école qui a le poids de collecte le plus important gagne le 1<sup>er</sup> lot.

### **Inscription :**

Une fiche d'inscription sera envoyée à toutes les écoles par mail, accompagné du présent règlement et des pièces présentées en annexes.

L'envoi de la fiche d'inscription par l'école/classe participante implique l'acceptation sans réserve des clauses du règlement du concours. Les éventuels manquements aux règles du concours peuvent contraindre le SMICTOM LGB à mettre les participant hors concours.

Une inscription définitive est à remettre par mail ([cyril.fillot@smictomlgb.fr](mailto:cyril.fillot@smictomlgb.fr)) ou par courrier (SMICTOM LGB service prévention 17 Av du 11 novembre 47190 Aiguillon).

### **Planning :**

Juin 2021 : mail d'invitation à participer au jeu concours

Juillet 2021 : 07/07/21 date limite d'engagement des écoles élémentaires participantes.

Septembre 2021 : 20/09/2021 lancement du jeu concours.

Décembre 2021 : 3/12/2021 clôture du jeu concours.

Février 2022 : résultats du jeu concours et remise des lots.

Juin 2022 : visite du site d'enfouissement de Monflanquin (Valorizon) et chasse au trésor à la bastide de Monflanquin (animé par l'association musée des bastides) pour l'école qui a remporté le 1<sup>er</sup> lot.

### 3 Jury

Le jury est composé des membres de la commission communication/prévention. 7 élus et 2 techniciens du SMICTOM LGB.

Ceux-ci se réuniront pour délibérer en janvier 2022.

### 4 Prix

#### 1er prix :

Le prix pour l'école qui aura collecté le plus de canettes et de boîtes de conserve en kilos est le suivant :

Journée pédagogique pour 2 classes de l'école lauréate (Ce1 à Cm2) comprenant :

- Location d'un bus (63 places) pour une valeur de 500€
- Visite du site d'enfouissement des déchets de Monflanquin. (Gratuit)
- « A la découverte de la bastide » Chasse au trésor au sein de la bastide de Monflanquin. (180 €TTC)

Le SMICTOM LGB prend en charge la location du bus ainsi que le coût de l'animation « chasse aux trésors ».

La date de la sortie est à prévoir lors du mois de juin 2022.

Le SMICTOM LGB s'occupera des réservations en concertation avec les différents partenaires.

#### Lots de consolation pour tous les participants :

Le SMICTOM LGB propose un lot de consolation pour chaque école participante au concours qui est le suivant :

- 1 jeu de société : « Famille (presque) zéro déchet » d'une valeur de 29.90€ ou l'équivalent si non disponible.
- 3 bacs bleus pour le tri sélectif.

## 5 Responsabilité-acceptation du règlement

La participation au jeu concours implique l'acceptation de son règlement complet. Les participants certifient satisfaire toutes les conditions nécessaires et s'engagent à respecter les conditions du présent règlement.

Toute modification du règlement entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne sur le site [www.smictomlgb.fr](http://www.smictomlgb.fr) et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification.

Tout participant refusant la ou les modifications intervenues sera réputé de renoncer à participer au jeu concours.

## 6 Annulation du concours :

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé. L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

## 7 Consultation du règlement

La consultation du règlement est disponible sur le site [www.smictomlgb.fr](http://www.smictomlgb.fr) ou au siège du SMICTOM LGB 17 Avenue du 11 novembre 47190 AIGUILLON.